

**DELIBERATION n°105 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour
l'Aménagement du Barrage de Montbel.**

-=-=-=-=-

**Réunion du 5 décembre 2023 réunie en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de
Madame QUILLIEN**

Présents :

Raymond BERDOU, Pascal BOUREAU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Paul FERRE, Alain
GINIES, Loïc GOJARD, Gilbert HEBRARD, Nicole QUILLIEN, Alain TOMEIO

Absents excusés :

Jean-Michel FABRE, Jessica MIQUEL, Jean-Michel SOLER, Christine TEQUI

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Vu les articles L.5421-1, L.5421-2, L.5421-3, L.5421-5, L.1612-12, L.3312-1 et D.3312-12 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire M57 applicable aux institutions ou organismes
interdépartementaux et approuvée en Conseil d'administration du 05 décembre 2023 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice
2024.

Article 2 : Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de
l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

REÇU LE :

14 DEC. 2023

SGCD FOIX


Nicole QUILLIEN